 <p>Caisse des Dépôts GROUPE</p> <p>Direction des systèmes d'information</p>	<p style="text-align: center;">NORME NEODEs</p> <p style="text-align: center;">Guide de lancement pour la phase pilote : alimentation de la DSN mensuelle à destination de l'IRCANTEC, du RAFP et de la CNRACL</p>	<p style="text-align: center;">V1.4.5 09/09/2019</p>
---	---	--

GUIDE DE LANCEMENT

PRESENTANT LES MODALITES APPROPRIEES D'ALIMENTATION DES RUBRIQUES
DE LA DSN POUR L'IRCANTEC, LE RAFP ET CNRACL, POUR LA PHASE PILOTE DSN

Version 1.4.5

Table des matières

Avant-propos.....	4
Présentation générale.....	5
1. Modèles de structuration des données.....	6
1.1. Données attendues par l'IRCANTEC.....	7
1.2. Données attendues par le RAFP.....	8
1.3. Données attendues par la CNRACL.....	9
2. Exemples de déclarations.....	10
2.1. Exemple de déclaration pour un agent affilié à l'IRCANTEC.....	11
2.2. Exemple de déclaration pour un agent affilié à la CNRACL.....	14
2.3. Exemple de déclaration pour un agent affilié au RAFP.....	17
2.4. Exemple combiné.....	20
3. Aide au remplissage.....	24
3.1. Structure « Entête – S10 ».....	24
3.1.1. Bloc « Envoi – S10.G00.00 ».....	24
3.1.2. Bloc « Emetteur – S10.G00.01 ».....	26
3.1.3. Bloc « Contact émetteur – S10.G00.02 ».....	27
3.1.4. Bloc « Déclaration – S20.G00.05 ».....	28
3.1.5. Bloc « Contact chez le déclaré – S20.G00.07 ».....	29
3.1.6. Bloc « Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « néant » - S20.G00.08 ».....	30
3.2. Structure S21 : Données paie et RH.....	31
3.2.1. Bloc « Entreprise – S21.G00.06 ».....	31
3.2.2. Bloc « Etablissement – S21.G00.11 ».....	32
3.2.3. Bloc « Individu – S21.G00.30 ».....	33
3.2.4. Bloc « Changements individu – S21.G00.31 ».....	35
3.2.5. Bloc « Contrat (Contrat de travail, convention, mandat) – S21.G00.40 ».....	36
3.2.6. Bloc « Changements contrat – S21.G00.41 ».....	42
3.2.7. Versement individu.....	45
3.2.8. Bloc « Rémunération – S21.G00.51 ».....	47
3.2.9. Bloc « Prime, gratification et indemnité – S21.G00.52 ».....	49
3.2.10. Bloc « Arrêt de travail – S21.G00.60 ».....	50
3.2.11. Bloc « Fin de contrat de travail – S21.G00.62 ».....	51
3.2.12. Bloc « Autre suspension de l'exécution du contrat – S21.G00.65 ».....	52
3.2.13. Bloc « Temps partiel thérapeutique – S21.G00.66 ».....	55
3.2.14. Bloc « Retraite complémentaire – S21.G00.71 ».....	56

3.2.15.	Bloc « Base assujettie – S21.G00.78 »	57
3.2.16.	Bloc « Cotisation individuelle – S21.G00.81 »	58
3.2.17.	Bloc « Lieu de travail ou établissement utilisateur – S21.G00.85 »	59
3.3.	Structure « S90 – Totaux » : bloc « Total de l’envoi – S90.G00.90 ».....	60

Avant-propos

Ce document présente, pour l'IRCANTEC, le RAFP et la CNRACL, un inventaire des consignes qu'il convient d'observer pour entrer dans le dispositif DSN.

Il vise à mettre à disposition des éditeurs de logiciels de paye, des déclarants et de leurs mandataires une information claire leur permettant d'identifier sans ambiguïté les consignes déclaratives attendues spécifiquement par ces trois organismes.

Ces consignes sont à respecter en complément des consignes émises par les autres organismes de protection sociale destinataires de la DSN (ACOSS, SRE, mutuelle et prévoyance, etc.) et de la documentation générale produite par ailleurs par le GIP-MDS.

A noter que ce document vise uniquement à répondre aux exigences spécifiques de l'IRCANTEC, du RAFP et de la CNRACL que les éditeurs et les déclarants devront respecter lorsque la déclaration de la DSN mensuelle intègre des agents affiliés à l'IRCANTEC, au RAFP et à la CNRACL.

Celui-ci n'a pas vocation à répondre aux questions générales relatives à la norme NEODeS, pour lesquelles il convient de se référer au corpus documentaire hébergé sur la plateforme [DSN-Info.fr](https://www.dsn-info.fr).

Enfin, ce document s'inscrit uniquement dans le cadre de l'entrée de la Fonction publique en DSN (janvier 2020). Par la suite, les déclarants devront se référer uniquement aux consignes mises à jour et publiées sur la plateforme [DSN-Info.fr](https://www.dsn-info.fr).

Présentation générale

Ce document contient trois catégories d'information :

1. Un inventaire exhaustif des rubriques qui seront exploitées par chacun des organismes.
2. Un inventaire exhaustif des consignes spécifiques d'alimentation des rubriques pour chacun des organismes. Lorsqu'une rubrique n'est pas mentionnée dans cet inventaire, cela implique qu'aucune contrainte d'alimentation n'est imposée par l'un des trois organismes. La déclaration de cette donnée doit alors s'opérer en conformité avec la documentation générale produite par le GIP-MDS et les consignes rédigées par les autres organismes.
3. Un renvoi vers les fiches consignes produites par ailleurs par chacun de ces trois organismes, lorsqu'une rubrique est susceptible de faire l'objet d'un paramétrage spécifique dans un cas d'espèce donné.

La présentation générale de ce document suit l'ordre des rubriques défini dans le cahier technique (CT. P3.2019.1.2).

1. Modèles de structuration des données

Cette section vise à exposer les modèles de structuration des données attendues par chacun des trois fonds.

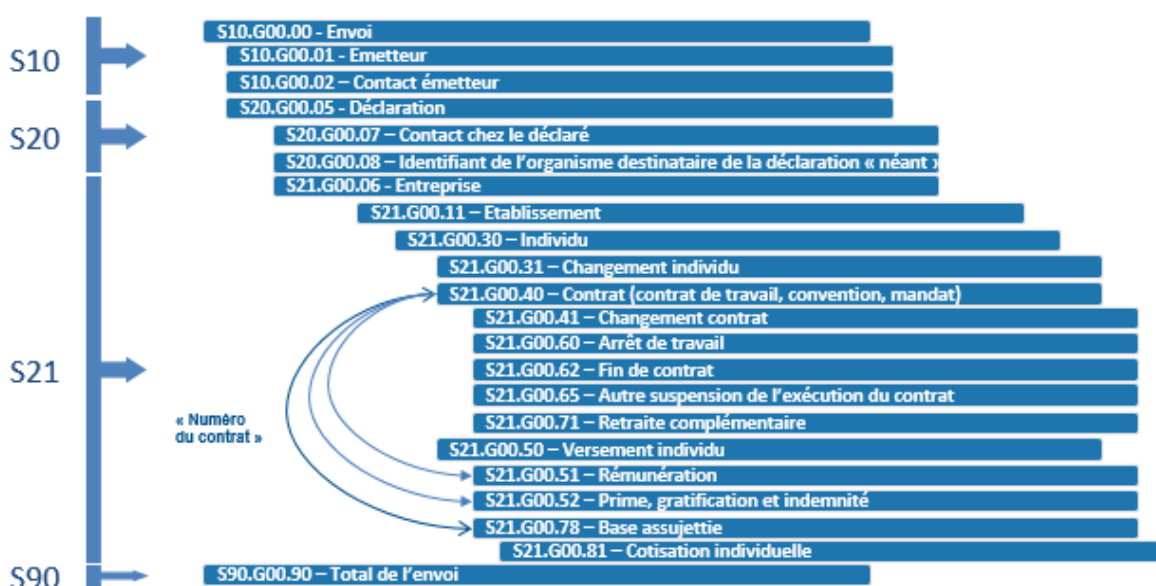
Les modèles de message exposent, pour chacun des trois fonds, un exemple schématisé de DSN mensuelle contenant l'ensemble des blocs attendus.

À noter toutefois :

- Que ces modèles sont cumulatifs pour un même agent et une même déclaration dans le cas de la CNRACL et du RAFP. Dans le cas d'un agent rattaché simultanément à la CNRACL et au RAFP au titre d'un même emploi (agent titulaire de la fonction publique territoriale ou hospitalière sur un poste égal ou supérieur à 28 heures par semaine, percevant des primes), les prescriptions des deux modèles devront s'appliquer simultanément au niveau des données du même agent.
- Que ces modèles invoquent uniquement les données utiles à l'IRCANTEC, au RAFP et la CNRACL et n'intègrent pas les attendus fonctionnels des autres organismes pour lesquels l'agent sera déclaré en DSN (ACOSS, mutuelle, prévoyance, SRE, etc.).

1.1. Données attendues par l'IRCANTEC

Le schéma global, rappelé ci-dessous, vise à présenter l'ensemble des blocs attendus par l'IRCANTEC, ainsi que leur articulation respective.



Dans une déclaration DSN mensuelle donnée, il est possible de déclarer de 0 à n (n étant le nombre d'agents à déclarer par l'établissement) agents affiliés à l'IRCANTEC.

Pour sécuriser la transmission à l'IRCANTEC des données d'un agent affilié à cet organisme, il est indispensable de déclarer un bloc « Retraite complémentaire – S21.G00.71 » renseigné avec la valeur « IRCANTEC », porteur des informations du rattachement de l'agent à l'IRCANTEC. La déclaration de ce bloc est indispensable pour que les données de l'agent soient correctement transmises à l'IRCANTEC, de même qu'un ou plusieurs blocs « Base assujettie – S21.G00.78 » portant les bases assujetties à cotisation auprès de l'IRCANTEC (code 028 et 029).

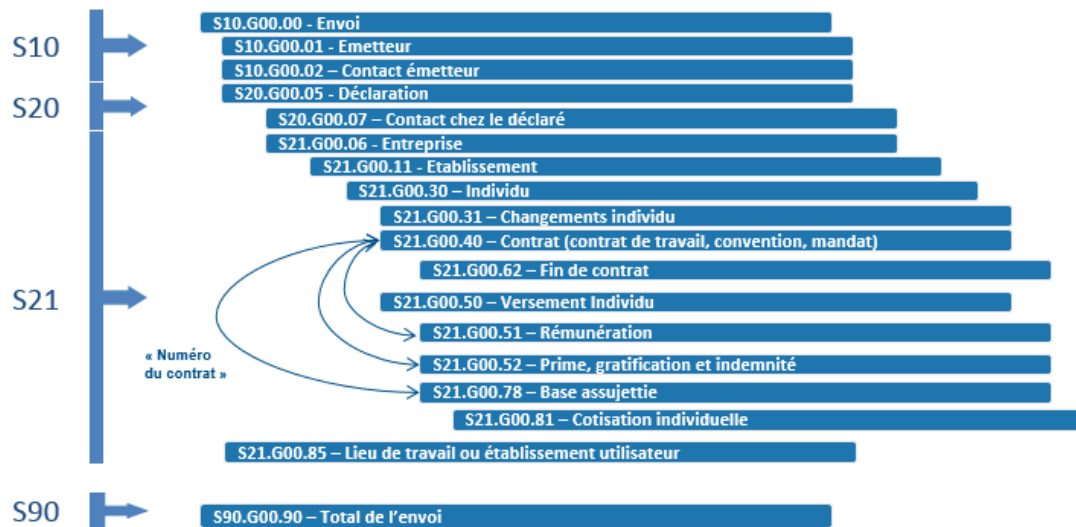
Cette consigne est également valable, par voie d'exception, pour les fonctionnaires anciennement affiliés à l'IRCANTEC (et qui ne le sont plus, sans qu'il y ait eu rupture du « contrat »), pour lesquels il faudrait déclarer une régularisation portant sur les données à transmettre à l'IRCANTEC.

Ex. : un fonctionnaire auparavant affilié à l'IRCANTEC a changé de quotité de travail (plus de 28h hebdomadaires), et est donc désormais affilié à la CNRACL, sans avoir changé de « contrat ». Une erreur ayant été commise, une régularisation doit être déclarée portant sur sa période d'affiliation à l'IRCANTEC. Dans ce cas, la rubrique « Code régime Retraite Complémentaire - S21.G00.71.002 » (qui devrait normalement être alimenté avec la valeur « 90000 - pas de régime complémentaire ») devra être renseignée avec la valeur « IRCANTEC ».

Remarque : ce modèle présente uniquement les blocs attendus par l'IRCANTEC. Au moment de l'établissement de la DSN mensuelle, il sera à compléter des blocs attendus par les autres organismes de protection sociale auxquels cotise l'agent.

1.2. Données attendues par le RAFP

Le schéma global, rappelé ci-dessous, vise à présenter l'ensemble des blocs attendus par le RAFP, ainsi que leur articulation respective.



Dans une déclaration DSN mensuelle donnée, il est possible de déclarer de 0 à n (n étant le nombre d'agents à déclarer par l'établissement) agents affiliés au RAFP.

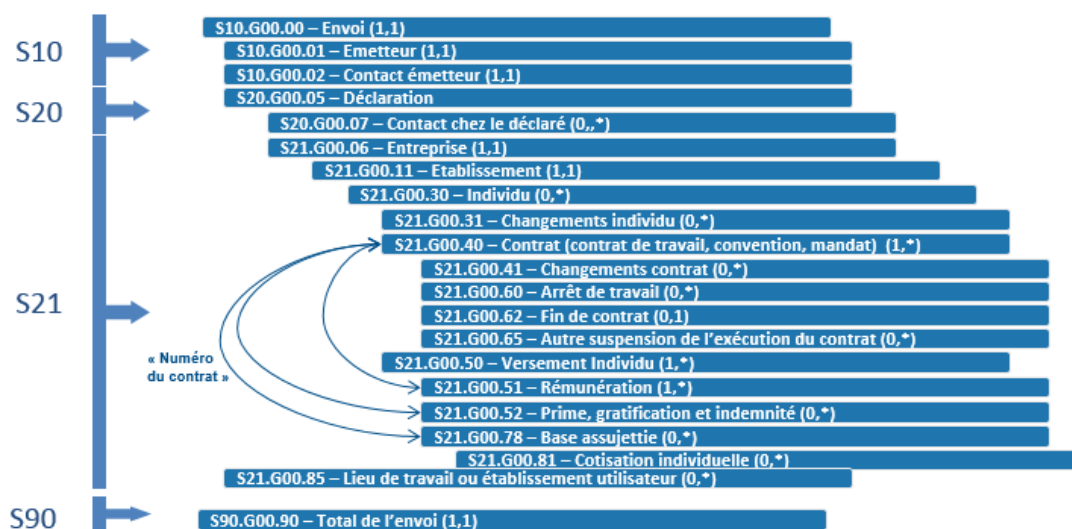
La transmission au RAFP des données d'un agent affilié à cet organisme est conditionnée par la déclaration :

- d'un ou plusieurs blocs « Base assujettie – S21.G00.78 » portant la base assujettie à cotisation auprès du RAFP (code 49),
- d'un ou plusieurs blocs « Cotisation individuelle – S21.G00.81 » portant les cotisations sociales destinées au RAFP (codes 311 et 312).

Remarque : ce modèle présente uniquement les blocs attendus par le RAFP. Au moment de l'établissement de la DSN mensuelle, il sera à compléter des blocs attendus par les autres organismes de protection sociale auxquels cotise l'agent.

1.3. Données attendues par la CNRACL

Le schéma global, rappelé ci-dessous, vise à présenter l'ensemble des blocs attendus par la CNRACL, ainsi que leur articulation respective.



Dans une déclaration DSN mensuelle donnée, il est possible de déclarer de 0 à n (n étant le nombre d'agents à déclarer par l'établissement) agents affiliés à la CNRACL.

Pour sécuriser la transmission à la CNRACL des données d'un agent affilié à cet organisme, il est indispensable de déclarer :

- une rubrique « Code régime de base risque vieillesse – S21.G00.40.020 » renseignée avec le code 120 (CNRACL),
- un ou plusieurs blocs « Base assujettie – S21.G00.78 » portant la base assujettie à cotisation auprès de la CNRACL (code 48) avec un montant différent de 0.

Outre ces deux éléments nécessaires, les déclarants sont invités à accorder une attention particulière au bloc « Cotisation individuelle – S21.G00.81 », pour lequel la CNRACL attend les codes « 300 », « 301 », « 302 », « 303 », « 304 », « 305 », « 306 », « 307 », « 308 », « 309 », « 310 », « 322 », « 325 », « 326 », « 327 »).

Il est à noter qu'en version de norme P19V01, il n'est pas possible de transmettre à la CNRACL, via la DSN, les données relatives aux régularisations pour un fonctionnaire qui a changé d'affiliation (passage de la CNRACL à la combinaison entre régime général et IRCANTEC) sans rupture du « contrat » (ex. : temps de travail passant sous la barre des 28h hebdomadaires).

Remarque : ce modèle présente uniquement les blocs attendus par la CNRACL. Au moment de l'établissement de la DSN mensuelle, il sera à compléter des blocs attendus par les autres organismes de protection sociale auxquels cotise l'agent.

2. Exemples de déclarations

Cette section vise à exposer les données attendues par chacun des trois fonds.

Les exemples de DSN mensuelle ci-après décrivent les données attendues par chacun des trois fonds.

Le format attendu en DSN est le format XML.

À noter toutefois :

- Que ces consignes sont cumulatives pour un même agent et une même déclaration dans le cas de la CNRACL et du RAFF. Dans le cas d'un agent rattaché simultanément à la CNRACL et au RAFF au titre d'un même emploi (par exemple, un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou hospitalière sur un poste égal ou supérieur à 28 heures par semaine, percevant des primes), les prescriptions des deux modèles devront s'appliquer simultanément au niveau des données du même agent.
- Que ces exemples invoquent uniquement les données utiles à l'IRCANTEC, au RAFF et à la CNRACL et n'intègrent pas les attendus fonctionnels des autres organismes de protection sociale auxquels l'agent sera susceptible de cotiser (ACOSS, mutuelle, prévoyance, SRE, etc.).

2.1. Exemple de déclaration pour un agent affilié à l'IRCANTEC

L'établissement de la paye et de la DSN est effectué par la mairie d'Angers.

Monsieur Patrice DUPONT est secrétaire administratif à la Commune d'Angers. Son arrêté de nomination dans la Fonction Publique territoriale, pris le 1^{er} avril 2016, précise que son indice brut s'élève à 200, son indice majoré à 250, pour un temps non complet de 27 heures.

Il est donc rattaché de fait à l'IRCANTEC (car il est affecté à un poste à temps non complet de quotité inférieure à 28 heures).

Le point d'indice ayant une valeur brute de 4,6860 euros au 1^{er} janvier 2019, sa base assujettie IRCANTEC s'élève à 1171,5 euros (= indice majoré X valeur du point d'indice).

Pour le mois de juillet 2019, il est en arrêt maladie pendant une semaine (14 au 20 juillet 2019). Sa rémunération brute du mois de juillet s'élève donc à 1110 €, la perte de salaire subie en raison de l'arrêt s'élève à 61,5 €.

Les données attendues par l'IRCANTEC au titre de la déclaration de juillet 2018 pour monsieur DUPONT sont les suivantes :

S10.G00.00.001, 'LOGICIELMAISON' S10.G00.00.002, 'EDITEURMAISON' S10.G00.00.003, 'v01' S10.G00.00.005, '02' S10.G00.00.006, 'P19V01' S10.G00.00.007, '01' S10.G00.00.008, '01'	Est renseigné ici le nom du logiciel utilisé pour constituer la déclaration. Est renseignée aussi la version de norme NEODES utilisée (P19V01).
S10.G00.01.001, '112233445' S10.G00.01.002, '00011' S10.G00.01.003, 'COMMUNE ANGERS' S10.G00.01.004, '1 RUE PRINCIPALE' S10.G00.01.005, '49000' S10.G00.01.006, 'ANGERS' S10.G00.02.001, '02' S10.G00.02.002, 'LEA SCHNEIDER' S10.G00.02.004, 'leaschneider@mail.fr' S10.G00.02.005, '0123456789' S10.G00.02.006, '0123456789'	Sont renseignées dans ces zones les données permettant d'identifier l'émetteur de la déclaration (bloc « Emetteur – S10.G00.01 »). Les coordonnées de contact sont dans le bloc « Contact émetteur – S10.G00.02 »
S20.G00.05.001, '01' S20.G00.05.002, '01' S20.G00.05.003, '11' S20.G00.05.004, '1' S20.G00.05.005, '01072019' S20.G00.05.007, '26072019' S20.G00.05.008, '01' S20.G00.05.010, '01'	Il s'agit ici d'une DSN mensuelle, établie pour le mois de juillet 2019 et constituée le 26 juillet 2019.
S20.G00.07.001, 'FABRICE MARTIN' S20.G00.07.002, '0123456789' S20.G00.07.003, 'fmartin@mail.com' S20.G00.07.004, '08'	Sont renseignées ici les coordonnées de contact au sein du service RH employant l'agent.

S21.G00.06.001, '112233445'
 S21.G00.06.002, '00011'
 S21.G00.06.003, '4673A'
 S21.G00.06.004, '1 RUE PRINCIPALE'
 S21.G00.06.005, '49000'
 S21.G00.06.006, 'ANGERS'
 S21.G00.11.001, '00018'
 S21.G00.11.002, '7021Z'
 S21.G00.11.003, '1 RUE PRINCIPALE'
 S21.G00.11.004, '49100'
 S21.G00.11.005, 'ANGERS'
 S21.G00.11.006, 'Batiment A'
 S21.G00.11.007, 'BP49'
 S21.G00.11.008, '000100'

S21.G00.30.001, '1600105170005'
 S21.G00.30.002, 'DUPONT'
 S21.G00.30.004, 'PATRICE'
 S21.G00.30.005, '01'
 S21.G00.30.006, '14031960'
 S21.G00.30.007, 'ANGERS'
 S21.G00.30.008, '3 rue Louis Gain'
 S21.G00.30.009, '49100'
 S21.G00.30.010, 'ANGERS'
 S21.G00.30.013, '01'
 S21.G00.30.014, '49'
 S21.G00.30.015, 'FR'
 S21.G00.30.019, '13626'

S21.G00.40.001, '01042016'
 S21.G00.40.002, '10'
 S21.G00.40.003, '98'
 S21.G00.40.004, '524c'
 S21.G00.40.005, '111111'
 S21.G00.40.006, 'Agent administratif'
 S21.G00.40.007, '50'
 S21.G00.40.008, '99'
 S21.G00.40.009, '00001'
 S21.G00.40.011, '10'
 S21.G00.40.012, '27.00'
 S21.G00.40.013, '27.00'
 S21.G00.40.014, '10'
 S21.G00.40.016, '99'
 S21.G00.40.017, '9999'
 S21.G00.40.018, '200'
 S21.G00.40.019, '11223344500011'
 S21.G00.40.020, '200'
 S21.G00.40.024, '99'
 S21.G00.40.025, '01'
 S21.G00.40.026, '01'
 S21.G00.40.036, '01'
 S21.G00.40.037, '01'
 S21.G00.40.039, '200'
 S21.G00.40.040, '745BD'
 S21.G00.40.043, '1.25'
 S21.G00.40.052, '0000'
 S21.G00.40.053, '02'
 S21.G00.40.054, '35.00'

Sont renseignées ici les identifiants du service RH employant l'agent.

Le siège est identifié au niveau du bloc « Entreprise – S21.G00.06 » tandis que l'établissement de rattachement administratif de l'agent est identifié au niveau du bloc « Etablissement – S21.G00.11 ».

A noter que les données de ces deux blocs peuvent être identiques.

Bloc portant les données d'identification de l'agent (Patrice DUPONT) : nom et prénom, NIR, date et lieu de naissance, adresse.

Sont renseignées ici les données relatives à l'organisation de l'activité de l'agent. Ces données sont portées par ailleurs dans l'arrêté de nomination de l'agent.

Il doit y être renseigné un identifiant unique par agent et par bloc contrat au niveau de la rubrique « Numéro de contrat – S21.G00.40.009 ».

S21.G00.60.001,'01' S21.G00.60.002,'13072019' S21.G00.60.003,'20072019'	→	Bloc relatif à l'arrêt maladie.
S21.G00.71.002,'IRCANTEC' S21.G00.71.003,'0AAX00XX'	→	Bloc déclarant l'affiliation à l'IRCANTEC.
S21.G00.50.001,'25072019' S21.G00.50.002,'845.00' S21.G00.50.004,'821.00'	→	Bloc déclarant le net versé de 821 euros et le net fiscal de 845 euros.
S21.G00.51.001,'01072019' S21.G00.51.002,'31072019' S21.G00.51.010,'00001' S21.G00.51.011,'002' S21.G00.51.013,'0.00' S21.G00.51.001,'01072019' S21.G00.51.002,'31072019' S21.G00.51.010,'00001' S21.G00.51.011,'001' S21.G00.51.013,'1110.00' S21.G00.51.001,'01072019' S21.G00.51.002,'31072019' S21.G00.51.010,'00001' S21.G00.51.011,'003' S21.G00.51.013,'0.00' S21.G00.51.001,'01072019' S21.G00.51.002,'31072019' S21.G00.51.010,'00001' S21.G00.51.011,'010' S21.G00.51.013,'1110.00'	→	Quatre blocs rémunération obligatoirement présents pour un même agent, rattachés au même numéro de contrat de travail. Le numéro renseigné dans la rubrique « S21.G00.51.010 » est identique à celui alimenté dans la rubrique « Numéro de contrat – S21.G00.40.009 ».
S21.G00.78.001,'28' S21.G00.78.002,'01072019' S21.G00.78.003,'31072019' S21.G00.78.004,'1110.00'	→	Base assujettie cotisée IRCANTEC d'un montant de 1110 €.
S21.G00.81.001,'060' S21.G00.81.002,'78430152500035' S21.G00.81.003,'1110.00' S21.G00.81.004,'77.70'	→	Cotisation tranche A d'un montant de 77,70 €.
S21.G00.78.001,'29' S21.G00.78.002,'01072019' S21.G00.78.003,'31072019' S21.G00.78.004,'61.50'	→	Base assujettie non cotisée IRCANTEC d'un montant de 61,50 €.
S90.G00.90.001,'129' S90.G00.90.002,'1'	→	Total des rubriques présentes dans le fichier : 129. Total des déclarations (S20) : 1.

2.2. Exemple de déclaration pour un agent affilié à la CNRACL

L'établissement de la paye et de la DSN est effectué par le service RH de l'hôpital de Bordeaux.

Madame Léa MARTIN est cadre de la fonction publique hospitalière. Son arrêté de nomination dans la Fonction Publique hospitalière, pris le 12 décembre 1975, précise que son indice brut s'élève à 638, son indice majoré à 534 (avec une NBI à 30), pour un temps complet de 35 heures effectué à temps partiel 80%, soit 28 heures par semaine.

Son grade au sens de la nomenclature NEH est 2801 (Infirmier cadre de santé).

Le point d'indice ayant une valeur brute de 4,6860 euros au 1^{er} janvier 2019, le traitement indiciaire brut (TIB) s'élève à 2502.32 euros (nombre de points d'indice majoré X valeur du point d'indice). Le traitement perçu (TP) s'élève à 2144.85 euros. Il s'agit du traitement indiciaire brut abattu des 6/7 du au temps partiel à 80%.

Madame MARTIN cotise par ailleurs sur la part de rémunération qui découle de la NBI (140,58 € pour les 30 points de NBI).

Les données attendues par la CNRACL au titre de la déclaration de juillet 2019 pour madame MARTIN sont les suivantes :

S10.G00.00.001, 'LOGICIELINTERNE' S10.G00.00.002, 'EDITEURMAISON' S10.G00.00.003, 'v01' S10.G00.00.005, '02' S10.G00.00.006, 'P19V01' S10.G00.00.007, '01' S10.G00.00.008, '01'	Est renseigné ici le nom du logiciel utilisé pour constituer la déclaration. Est renseignée aussi la version de norme NEODES utilisée (P19V01).
S10.G00.01.001, '112233445' S10.G00.01.002, '00011' S10.G00.01.003, 'HOPITAL ' S10.G00.01.004, '1 RUE PRINCIPALE S10.G00.01.005, '33000' S10.G00.01.006, 'BORDEAUX' S10.G00.02.001, '02' S10.G00.02.002, 'LEA DUPOND' S10.G00.02.004, 'leadupond@mail.fr' S10.G00.02.005, '0123456789' S10.G00.02.006, '0123456789'	Sont renseignées dans ces zones les données permettant d'identifier l'émetteur de la déclaration (bloc « Emetteur – S10.G00.01 »), en l'occurrence ici l'hôpital de Bordeaux. Les coordonnées de contact sont dans le bloc « Contact émetteur – S10.G00.02 »
S20.G00.05.001, '01' S20.G00.05.002, '01' S20.G00.05.003, '11' S20.G00.05.004, '1' S20.G00.05.005, '01072019' S20.G00.05.007, '26072019' S20.G00.05.008, '01' S20.G00.05.010, '01'	Il s'agit ici d'une DSN mensuelle, établie pour le mois de juillet 2019 et constituée le 26 juillet 2019.
S20.G00.07.001, 'FABRICE MARTIN' S20.G00.07.002, '0123456789' S20.G00.07.003, 'fmartin@mail.com' S20.G00.07.004, '08'	Sont renseignées ici les coordonnées de contact au sein du service RH de l'hôpital de Bordeaux.

S21.G00.06.001, '112233445'
S21.G00.06.002, '00011'
S21.G00.06.004, '1 RUE PRINCIPALE'
S21.G00.06.005, '33000'
S21.G00.06.006, 'BORDEAUX'
S21.G00.11.001, '00011'
S21.G00.11.003, '1 RUE PRINCIPALE'
S21.G00.11.004, '33000'
S21.G00.11.005, 'BORDEAUX'
S21.G00.11.006, 'Batiment A'
S21.G00.11.007, 'BP33'

S21.G00.30.001, '1600105170005'
S21.G00.30.002, 'MARTIN'
S21.G00.30.004, 'LEA'
S21.G00.30.005, '02'
S21.G00.30.006, '01051953'
S21.G00.30.007, 'BORDEAUX'
S21.G00.30.008, '3 rue de la Paye'
S21.G00.30.009, '33000'
S21.G00.30.010, 'BORDEAUX'
S21.G00.30.013, '01'
S21.G00.30.014, '67'
S21.G00.30.015, 'FR'
S21.G00.30.019, '0125'

S21.G00.40.001, '12121975'
S21.G00.40.002, '09'
S21.G00.40.004, '431a'
S21.G00.40.005, '2801'
S21.G00.40.006, 'Cadre infirmier'
S21.G00.40.007, '50'
S21.G00.40.009, '04501'
S21.G00.40.011, '10'
S21.G00.40.012, '35.00'
S21.G00.40.013, '28.00'
S21.G00.40.014, '20'
S21.G00.40.020, '120'
S21.G00.40.026, '01'
S21.G00.40.036, '01'
S21.G00.40.037, '01'
S21.G00.40.052, '0000'
S21.G00.40.053, '01'
S21.G00.40.055, '80.00'
S21.G00.40.057, '638'
S21.G00.40.058, '534'
S21.G00.40.059, '10'

Sont renseignées ici les identifiants de l'hôpital de Bordeaux.

Les SIRET déclarés au niveau des blocs « Entreprise – S21.G00.06 » et « Etablissement – S21.G00.11 » sont identiques dans notre exemple.

A noter qu'ils sont également identiques au SIRET de l'émetteur.

Bloc portant les données d'identification de l'agent (Léa MARTIN) : nom et prénom, NIR, date et lieu de naissance, adresse.

Sont renseignées ici les données relatives à l'organisation de l'activité de l'agent. Ces données sont portées par ailleurs dans l'arrêté de nomination de l'agent.

Est renseigné au niveau de la rubrique « Numéro de contrat – S21.G00.40.009 » un identifiant unique par agent et par bloc contrat.

Sont renseignées également les données relatives à la rémunération de l'agent (638 points d'indice brut et 534 points d'indice majoré et 30 points de NBI).

S21.G00.50.001, '25072019' S21.G00.50.002, '2111.25' S21.G00.50.003, '01'	→	Bloc déclarant le net fiscal de 2111.25 euros
S21.G00.51.001, '01072019' S21.G00.51.002, '31072019' S21.G00.51.010, '04501' S21.G00.51.011, '001' S21.G00.51.013, '2534.77' S21.G00.51.001, '01072019' S21.G00.51.002, '31072019' S21.G00.51.010, '04501' S21.G00.51.011, '002' S21.G00.51.013, '2534.77' S21.G00.51.001, '01072019' S21.G00.51.002, '31072019' S21.G00.51.010, '04501' S21.G00.51.011, '003' S21.G00.51.013, '2534.77' S21.G00.51.001, '01072018' S21.G00.51.002, '31072018' S21.G00.51.010, '04501' S21.G00.51.011, '010' S21.G00.51.013, '2185.02'	→	Quatre blocs rémunération obligatoirement présents pour un même agent, rattachés au même numéro de contrat de travail. Le numéro renseigné dans la rubrique « S21.G00.51.010 » est identique à celui alimenté dans la rubrique « Numéro de contrat – S21.G00.40.009 ».
S21.G00.78.001, '48' S21.G00.78.002, '01072018' S21.G00.78.003, '31072018' S21.G00.78.004, '2185.02'	→	Base assujettie CNRACL d'un montant de 2185.02 €. (intégration du TP et de la NBI)
S21.G00.81.001, '300' S21.G00.81.003, '2144.85' S21.G00.81.004, '232.29'	→	Cotisation (part salariale) calculée sur une base réelle (TP) à temps partiel.
S21.G00.81.001, '301' S21.G00.81.003, '2144.85' S21.G00.81.004, '657.39'	→	Cotisation (part patronale) calculée sur une base réelle (TP) à temps partiel.
S21.G00.81.001, '304' S21.G00.81.003, '40.17' S21.G00.81.004, '4.35'	→	Cotisation NBI (part salariale).
S21.G00.81.001, '305' S21.G00.81.003, '40.17' S21.G00.81.004, '12.31'	→	Cotisation NBI (part patronale).
S90.G00.90.001, '128' S90.G00.90.002, '1'	→	Total des rubriques présentes dans le fichier : 128. Total des déclarations (S20) : 1.

2.3. Exemple de déclaration pour un agent affilié au RAFP

L'établissement de la paye et de la DSN est assuré par la commune de Préchac (immatriculée au RAFP).

Monsieur Laurent SMITH est chef de service dans la commune de Préchac. Son arrêté de nomination dans la Fonction Publique territoriale, pris le 1^{er} juin 2003, précise que son indice brut s'élève à 700, son indice majoré à 581, sa NBI à 50, pour un temps complet de 35 heures.

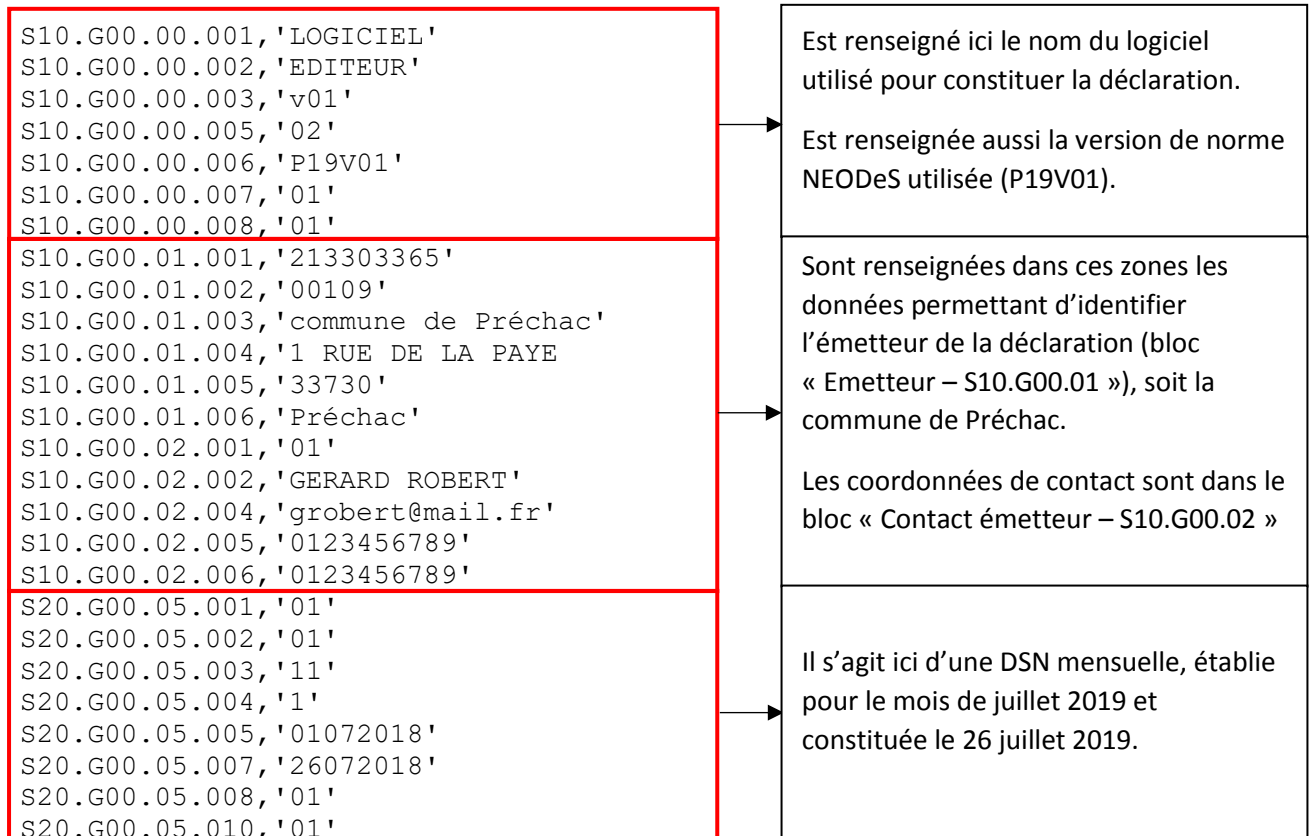
Son grade au sens de la nomenclature NET est TAT3 (Directeur territorial).

Il perçoit au titre de la paye de juillet 2018 une prime d'un montant de 2000 € bruts (qui n'entre pas dans l'assiette de calcul des pensions dans le régime de la CNRACL et SRE) et sur laquelle il cotise au RAFP.

La rémunération brute liée à son indice majoré s'élève à 3514,5 euros bruts (valeur du point d'indice X nombre de points d'indice majoré). La rémunération mensuelle brute totale retenue sur ce mois s'élève à 5514,5 euros.

L'assiette de cotisation RAFP étant plafonnée à 20% du traitement indiciaire brut total perçu au cours de l'année, on considère ici que l'ensemble de la prime perçue peut être assujettie à cotisations auprès du RAFP.

Les données attendues par le RAFP au titre de la déclaration de juillet 2018 pour monsieur SMITH sont les suivantes :



<p>S20.G00.07.001,'RENE FLANTIER' S20.G00.07.002,'0123456789' S20.G00.07.003,'rflantier@mail.com' S20.G00.07.004,'08'</p>	<p>Sont renseignées ici les coordonnées de contact au sein du service RH de la commune de Préchac.</p>
<p>S21.G00.06.001,'213303365' S21.G00.06.002,'00109' S21.G00.06.004,'1 PLACE BROGLIE' S21.G00.06.005,'33730' S21.G00.06.006,'PRECHAC' S21.G00.11.001,'00001' S21.G00.11.003,'1 PLACE BROGLIE' S21.G00.11.004,'33730' S21.G00.11.005,'PRECHAC' S21.G00.11.006,'Batiment principal' S21.G00.11.007,'BP33'</p>	<p>Sont renseignées ici les identifiants de la commune de Préchac</p> <p>Les SIRET déclarés au niveau des blocs « Entreprise – S21.G00.06 » et « Etablissement – S21.G00.11 » sont identiques dans notre exemple.</p>
<p>S21.G00.30.001,'1730105650005' S21.G00.30.002,'SMITH' S21.G00.30.004,'LAURENT' S21.G00.30.005,'01' S21.G00.30.006,'30081973' S21.G00.30.007,'STRASBOURG' S21.G00.30.008,'14 quai des Pêcheurs' S21.G00.30.009,'33730' S21.G00.30.010,'PRECHAC' S21.G00.30.013,'01' S21.G00.30.014,'67' S21.G00.30.015,'FR' S21.G00.30.019,'AJ750'</p>	<p>Bloc portant les données d'identification de l'agent (Laurent SMITH) : nom et prénom, NIR, date et lieu de naissance, adresse.</p>
<p>S21.G00.40.001,'01062003' S21.G00.40.002,'10' S21.G00.40.004,'331a' S21.G00.40.005,'TAT3' S21.G00.40.006,'Chef de service' S21.G00.40.007,'50' S21.G00.40.009,'00001' S21.G00.40.014,'10' S21.G00.40.026,'01' S21.G00.40.036,'01' S21.G00.40.037,'01' S21.G00.40.052,'0000' S21.G00.40.053,'01' S21.G00.40.056,'01' S21.G00.40.057,'700'</p>	<p>Sont renseignées ici les données relatives à l'organisation de l'activité de l'agent. Ces données sont portées par ailleurs dans l'arrêté de nomination de l'agent.</p> <p>Est renseigné au niveau de la rubrique « Numéro de contrat – S21.G00.40.009 » un identifiant unique par agent et par bloc contrat.</p> <p>Est renseigné également les données relatives à la rémunération de l'agent</p>
<p>S21.G00.50.001,'25072018' S21.G00.50.002,'4170.00' S21.G00.50.003,'01'</p>	<p>Bloc déclarant le net fiscal de 4170 euros.</p>

<p>S21.G00.51.001, '01072018' S21.G00.51.002, '31072018' S21.G00.51.010, '00001' S21.G00.51.011, '002' S21.G00.51.013, '5514.50' S21.G00.51.001, '01072018' S21.G00.51.002, '31072018' S21.G00.51.010, '00001' S21.G00.51.011, '001' S21.G00.51.013, '5514.50' S21.G00.51.001, '01072018' S21.G00.51.002, '31072018' S21.G00.51.010, '00001' S21.G00.51.011, '003' S21.G00.51.013, '5514.50' S21.G00.51.001, '01072018' S21.G00.51.002, '31072018' S21.G00.51.010, '00001' S21.G00.51.011, '010' S21.G00.51.013, '5514.50'</p>	<p>→</p>	<p>Quatre blocs rémunération obligatoirement présents pour un même agent, rattachés au même numéro de contrat de travail.</p> <p>Le numéro renseigné dans la rubrique « S21.G00.51.010 » doit être identique à celui alimenté dans la rubrique « Numéro de contrat – S21.G00.40.009 ».</p>
<p>S21.G00.52.001, '40' S21.G00.52.002, '2000.00' S21.G00.52.003, '01072018' S21.G00.52.004, '31072018' S21.G00.52.006, '00001'</p>	<p>→</p>	<p>Bloc déclarant la prime exceptionnelle liée à l'activité, d'un montant de 2000 €.</p>
<p>S21.G00.78.001, '49' S21.G00.78.002, '01072018' S21.G00.78.003, '31072018' S21.G00.78.004, '544.51'</p>	<p>→</p>	<p>Comme l'agent a un indice majoré de 581 (IB : 700), la partie disponible est de 544.51 €</p>
<p>S21.G00.81.001, '311' S21.G00.81.003, '544.51' S21.G00.81.004, '27.23'</p>	<p>→</p>	<p>Cotisation (part salariale)</p>
<p>S21.G00.81.001, '312' S21.G00.81.003, '544.51' S21.G00.81.004, '27.23'</p>	<p>→</p>	<p>Cotisation (part patronale)</p>
<p>S90.G00.90.001, '84' S90.G00.90.002, '1'</p>	<p>→</p>	<p>Total des rubriques présentes dans le fichier : 84. Total des déclarations (S20) : 1.</p>

2.4. Exemple combiné

L'établissement de la DSN est assuré par le centre de gestion de Gironde et la paye est effectuée par la mairie de Blanquefort (immatriculée à la CNRACL et au RAFF).

Dans cet exemple, on reprend le cas de M. Laurent SMITH. Affilié à la CNRACL et au RAFF, celui-ci obtient à partir du lundi 30 juillet 2019 une augmentation de son indice brut et de son indice majoré.

Dans ce cadre, son nouvel indice brut s'élève à 730, son nouvel indice majoré à 780, tandis que sa NBI reste à 50, pour un temps complet de 35 heures.

Il perçoit au titre de la paye d'août 2019 une prime d'un montant de 1300 € bruts, sur laquelle il cotise au RAFF. Il s'agit d'une prime liée à l'activité qu'il touche tous les mois.

La rémunération brute liée à son indice majoré s'élève à 3889,38 euros bruts (valeur du point d'indice majoré X nombre de points). La rémunération mensuelle brute totale retenue sur ce mois s'élève à 5211,38 euros.

En complément, il perçoit un rappel au titre de la paye du mois de juillet 2019. En effet, le traitement indiciaire a évolué à partir du 30 juillet inclus mais n'a pas pu être porté dans la paye (car clôturée le 24 juillet) et dans la DSN mensuelle de ce mois (car émise le 26 juillet). Ce rappel porte sur l'indice majoré supplémentaire qui aurait dû s'appliquer sur les journées du 30 et du 31 juillet 2019. Le montant de 22 euros qui en découle est directement intégré dans la rémunération de la période d'août 2019.

L'assiette de cotisation RAFF est plafonnée à 20% du traitement indiciaire brut annuel, mais ce plafond n'est pas encore atteint en août 2019.

L'exemple développé ci-dessous présente les données attendues par le RAFF et la CNRACL au titre de la déclaration d'août 2019 pour monsieur SMITH :

```
S10.G00.00.001, 'LOGICIEL'  
S10.G00.00.002, 'EDITEUR'  
S10.G00.00.003, 'v01'  
S10.G00.00.005, '02'  
S10.G00.00.006, 'P19V01'  
S10.G00.00.007, '01'  
S10.G00.00.008, '01'  
S10.G00.01.001, '283300036'  
S10.G00.01.002, '00037'  
S10.G00.01.003, 'centre gestion 33'  
S10.G00.01.004, '25 rue du cardinal Richaud'  
S10.G00.01.005, '33049'  
S10.G00.01.006, 'Bordeaux'  
S10.G00.02.001, '01'  
S10.G00.02.002, 'LEA DUPOND'  
S10.G00.02.004, 'leadupond@mail.fr'  
S10.G00.02.005, '0123456789'  
S10.G00.02.006, '0123456789'
```

Est renseigné ici le nom du logiciel utilisé pour constituer la déclaration.

Est renseignée aussi la version de norme NEODeS utilisée (P19V01).

Sont renseignées dans ces zones les données permettant d'identifier l'émetteur de la déclaration (bloc « Emetteur – S10.G00.01 »), soit le centre de gestion 33.

Les coordonnées de contact sont dans le bloc « Contact émetteur – S10.G00.02

```

S20.G00.05.001,'01'
S20.G00.05.002,'01'
S20.G00.05.003,'11'
S20.G00.05.004,'1'
S20.G00.05.005,'01082019'
S20.G00.05.007,'26082019'
S20.G00.05.008,'01'
S20.G00.05.010,'01'
S20.G00.07.001,'RENE FLANTIER'
S20.G00.07.002,'0123456789'
S20.G00.07.003,'rflantier@mail.com'
S20.G00.07.004,'08'
S21.G00.06.001,'213300569'
S21.G00.06.002,'00018'
S21.G00.06.003,'8411Z'
S21.G00.06.004,'12 rue Dupaty'
S21.G00.06.005,'33290'
S21.G00.06.006,'commune de Blanquefort'
S21.G00.11.001,'00018'
S21.G00.11.002,'8411Z'
S21.G00.11.003,'12 rue Dupaty'
S21.G00.11.004,'33290'
S21.G00.11.005,'commune de Blanquefort'
S21.G00.11.007,'BP67'
S21.G00.11.008,'000100'
S21.G00.30.001,'1730105650005'
S21.G00.30.002,'SMITH'
S21.G00.30.004,'LAURENT'
S21.G00.30.005,'01'
S21.G00.30.006,'30081973'
S21.G00.30.007,'Blanquefort'
S21.G00.30.008,'14 quai Finkwiller'
S21.G00.30.009,'33290'
S21.G00.30.010,'Blanquefort'
S21.G00.30.013,'01'
S21.G00.30.014,'67'
S21.G00.30.015,'FR'
S21.G00.30.019,'AJ750'

```

Il s'agit ici d'une DSN mensuelle, établie pour le mois d'août 2019 et constituée le 26 août 2019.

Sont renseignées ici les coordonnées de contact au sein du service RH de la commune de Blanquefort.

Sont renseignées ici les identifiants du service RH employant l'agent (mairie de Blanquefort).

Les SIRET déclarés au niveau des blocs « Entreprise – S21.G00.06 » et « Etablissement – S21.G00.11 » sont identiques dans notre exemple.

Bloc portant les données d'identification de l'agent (Laurent SMITH) : nom et prénom, NIR, date et lieu de naissance, adresse.

S21.G00.40.001, '01062003'
S21.G00.40.002, '10'
S21.G00.40.004, '331a'
S21.G00.40.005, 'TAT3'
S21.G00.40.006, 'Chef de service'
S21.G00.40.007, '50'
S21.G00.40.009, '00001'
S21.G00.40.011, '10'
S21.G00.40.012, '35.00'
S21.G00.40.013, '35.00'
S21.G00.40.014, '10'
S21.G00.40.020, '120'
S21.G00.40.026, '01'
S21.G00.40.036, '01'
S21.G00.40.037, '01'
S21.G00.40.052, '0000'
S21.G00.40.053, '01'
S21.G00.40.056, '01'
S21.G00.40.057, '730'
S21.G00.40.058, '780'
S21.G00.40.059, '50'

Sont renseignées ici les données relatives à l'organisation de l'activité de l'agent. Ces données sont portées par ailleurs dans l'arrêté de nomination de l'agent.

Est renseigné au niveau de la rubrique « Numéro de contrat – S21.G00.40.009 » un identifiant unique par agent et par bloc contrat.

Est renseigné également les données relatives à la rémunération de l'agent (730 points d'indice brut).

S21.G00.41.001, '30072019'
S21.G00.41.028, '01082019'
S21.G00.41.034, '700'
S21.G00.41.035, '750'

Sont renseignées ici les données relatives à une modification. S21.G00.41.028 « Profondeur de recalcul de la paie »

S21.G00.50.001, '25082019'
S21.G00.50.002, '4481.78'
S21.G00.50.003, '02'

Bloc déclarant le net fiscal de 4481.78 euros.

S21.G00.51.001, '01082019'
S21.G00.51.002, '31082019'
S21.G00.51.010, '00001'
S21.G00.51.011, '002'
S21.G00.51.013, '5211.38'
S21.G00.51.001, '01082019'
S21.G00.51.002, '31082019'
S21.G00.51.010, '00001'
S21.G00.51.011, '001'
S21.G00.51.013, '5211.38'
S21.G00.51.001, '01082019'
S21.G00.51.002, '31082019'
S21.G00.51.010, '00001'
S21.G00.51.011, '003'
S21.G00.51.013, '5211.38'
S21.G00.51.001, '01082019'
S21.G00.51.002, '31082019'
S21.G00.51.010, '00001'
S21.G00.51.011, '010'
S21.G00.51.013, '5211.38'

Quatre blocs rémunération obligatoirement présents pour un même agent, rattachés au même numéro de contrat de travail

Le numéro renseigné dans la rubrique « S21.G00.51.010 » doit être identique à celui alimenté dans la rubrique « Numéro de contrat – S21.G00.40.009 ».

S21.G00.52.001, '27'
S21.G00.52.002, '1300.00'
S21.G00.52.003, '01082019'
S21.G00.52.004, '31082019'
S21.G00.52.006, '00001'

Bloc déclarant la prime exceptionnelle liée à l'activité, d'un montant de 1300 €.

S21.G00.78.001, '48'	→	Base assujettie CNRACL d'un montant de 3 911.38 € (indice majoré + rappel de paie)
S21.G00.78.002, '01082019'		
S21.G00.78.003, '31082019'		
S21.G00.78.004, '3911.38'		
S21.G00.81.001, '300'	→	Cotisation (part salariale)
S21.G00.81.003, '3911.38'		
S21.G00.81.004, '416.56'		
S21.G00.81.001, '301'	→	Cotisation (part patronale)
S21.G00.81.003, '3911.38'		
S21.G00.81.004, '1198.84'		
S21.G00.81.001, '304'	→	Cotisation NBI (part salariale).
S21.G00.81.003, '234.3'		
S21.G00.81.004, '23.43'		
S21.G00.81.001, '305'	→	Cotisation NBI (part patronale).
S21.G00.81.003, '234.3'		
S21.G00.81.004, '70.29'		
S21.G00.78.001, '49'	→	Base assujettie RAFF d'un montant de 1 300€.
S21.G00.78.002, '01082019'		
S21.G00.78.003, '31082019'		
S21.G00.78.004, '1300.00'		
S21.G00.81.001, '311'	→	Cotisation (part salariale)
S21.G00.81.003, '1300.00'		
S21.G00.81.004, '65.00'		
S21.G00.81.001, '312'	→	Cotisation (part patronale)
S21.G00.81.003, '1300.00'		
S21.G00.81.004, '65.00'		
S90.G00.90.001, '152'	→	Total des rubriques présentes dans le fichier : 152.
S90.G00.90.002, '1'		

3. Aide au remplissage

Les tableaux présentés ci-dessous se déclinent bloc par bloc selon l'ordre du cahier technique. Pour chacun des blocs, l'intégralité des rubriques attendues par les organismes est détaillée et doit respecter la nomenclature suivante :

- Les rubriques transmises à l'un des trois organismes (CNRACL, RAFF ou IRCANTEC) sont signalées via une coloration grise ;
- Les consignes spécifiques d'alimentation des rubriques sont signalées en précisant les données qui peuvent être renseignées pour chaque rubrique attendue ;
- Les rubriques devant faire l'objet d'une attention particulière au moment de leur déclaration (codification propre à l'organisme, contrôle à respecter, etc.) sont signalées via la présence du titre de la fiche consigne présente dans dsn-info (www.dsn-info.fr) ;
- Les rubriques pour lesquelles aucune consigne particulière n'est attendue sont laissées en blanc ou en gris si celles-ci sont exploitées ;
- Les blocs et les rubriques absentes des tableaux signifient qu'aucun organisme parmi le RAFF, la CNRACL et l'IRCANTEC n'est destinataire de cette donnée ;

Légende :

<i>Rubrique attendue par l'organisme</i>	
<i>Rubrique non transmise à l'organisme</i>	

3.1. Structure « Entête – S10 »

3.1.1. Bloc « Envoi – S10.G00.00 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFF	Paramétrage IRCANTEC
Nom du logiciel utilisé	S10.G00.00.001	A renseigner d'après la situation		
Nom de l'éditeur	S10.G00.00.002	A renseigner d'après la situation		
Numéro de version de logiciel utilisé	S10.G00.00.003	A renseigner d'après la situation		
Code de conformité en pré-contrôle	S10.G00.00.004	A renseigner d'après la situation		

Code envoi du fichier d'essai ou réel	S10.G00.00.005	A renseigner d'après la situation		
Numéro de version de la norme utilisée	S10.G00.00.006	A renseigner d'après la situation		
Point de dépôt	S10.G00.00.007	01-Net-entreprises	01-Net-entreprises	01-Net- entreprises 02-MSA
Type de l'envoi	S10.G00.00.008	01- envoi normal	01 – envoi normal	01 – envoi normal 02 – envoi néant

3.1.2. Bloc « Emetteur – S10.G00.01 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Siren de l'émetteur de l'envoi	S10.G00.01.001	A renseigner d'après la situation		
Nic de l'émetteur de l'envoi	S10.G00.01.002	A renseigner d'après la situation		
Nom ou raison sociale de l'émetteur	S10.G00.01.003	A renseigner d'après la situation		
Numéro, extension, nature et libellé de la voie	S10.G00.01.004	A renseigner d'après la situation		
Code postal	S10.G00.01.005	A renseigner d'après la situation		
Localité	S10.G00.01.006	A renseigner d'après la situation		
Code pays	S10.G00.01.007	A renseigner d'après la situation		
Code de distribution à l'étranger	S10.G00.01.008	A renseigner d'après la situation		
Complément de la localisation de la construction	S10.G00.01.009	A renseigner d'après la situation		
Service de distribution, complément de localisation de la voie.	S10.G00.01.010	A renseigner d'après la situation		

3.1.3. Bloc « Contact émetteur – S10.G00.02 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Code civilité	S10.G00.02.001	A renseigner d'après la situation		
Nom et prénom de la personne à contacter	S10.G00.02.002	A renseigner d'après la situation		
Adresse mél du contact émetteur	S10.G00.02.004	A renseigner d'après la situation		
Adresse téléphonique	S10.G00.02.005	A renseigner d'après la situation		
Adresse fax	S10.G00.02.006	A renseigner d'après la situation		

3.1.4. Bloc « Déclaration – S20.G00.05 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFF	Paramétrage IRCANTEC
Nature de la déclaration	S20.G00.05.001	01-DSN Mensuelle		
Type de déclaration	S20.G00.05.002	01-déclaration normale 03-déclaration annule et remplace intégral		01-déclaration normale 02-déclaration normale néant 03-déclaration annule et remplace intégral 05- annule et remplace néant
Numéro de fraction de déclaration	S20.G00.05.003	A renseigner d'après la situation		
Numéro d'ordre de la déclaration	S20.G00.05.004	A renseigner d'après la situation		
Date du mois principal déclaré	S20.G00.05.005	A renseigner d'après la situation		
Identifiant de la déclaration annulée ou remplacée	S20.G00.05.006			A renseigner d'après la situation
Date de constitution du fichier	S20.G00.05.007	A renseigner d'après la situation		
Champ de la déclaration	S20.G00.05.008	01-déclaration totale		A renseigner d'après la situation
Identifiant métier	S20.G00.05.009	A renseigner d'après la situation		
Devise de la déclaration	S20.G00.05.010	A renseigner d'après la situation		

3.1.5. Bloc « Contact chez le déclaré – S20.G00.07 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Nom et prénom du contact	S20.G00.07.001	A renseigner d'après la situation		
Adresse téléphonique	S20.G00.07.002	A renseigner d'après la situation		
Adresse mél du contact	S20.G00.07.003	A renseigner d'après la situation		
Type	S20.G00.07.004	A renseigner d'après la situation		

3.1.6. Bloc « Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « néant » - S20.G00.08 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Code caisse	S20.G00.08.001			<p>95</p> <p>(Uniquement s'il y a absence de rattachement à l'IRCANTEC pour le mois principal déclaré, alors qu'il y avait rattachement lors du mois précédent. Voir la fiche consigne « Déclarer une absence de rattachement à un organisme de protection sociale ou « DSN Néant vue organisme »).</p>

3.2. Structure S21 : Données paie et RH

3.2.1. Bloc « Entreprise – S21.G00.06 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFF	Paramétrage IRCANTEC
SIREN	S21.G00.06.001	Cf. Fiche consigne Identifier " l'établissement " et " l'entreprise " pour un employeur relevant de la fonction publique		
NIC du siège	S21.G00.06.002	Cf. Fiche consigne Identifier " l'établissement " et " l'entreprise " pour un employeur relevant de la fonction publique		
Numéro, extension, nature et libellé de la voie	S21.G00.06.004	A renseigner d'après la situation		
Code postal	S21.G00.06.005	A renseigner d'après la situation		
Localité	S21.G00.06.006	A renseigner d'après la situation		
Complément de la localisation de la construction	S21.G00.06.007	A renseigner d'après la situation		
Service de distribution, complément de localisation de la voie	S21.G00.06.008	A renseigner d'après la situation		
Code pays	S21.G00.06.010	A renseigner d'après la situation		
Code de distribution à l'étranger	S21.G00.06.011	A renseigner d'après la situation		

3.2.2. Bloc « Etablissement – S21.G00.11 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
NIC	S21.G00.11.001	Cf. Fiche consigne Identifier " l'établissement " et " l'entreprise " pour un employeur relevant de la fonction publique		
Code APET	S21.G00.11.002			A renseigner d'après la situation
Numéro, extension, nature et libellé de la voie	S21.G00.11.003	A renseigner d'après la situation		
Code postal	S21.G00.11.004	A renseigner d'après la situation		
Localité	S21.G00.11.005	A renseigner d'après la situation		
Complément de la localisation de la construction	S21.G00.11.006	A renseigner d'après la situation		
Service de distribution, complément de localisation de la voie	S21.G00.11.007	A renseigner d'après la situation		
Effectif de fin de période déclarée de l'établissement	S21.G00.11.008			A renseigner d'après la situation
Code pays	S21.G00.11.015	A renseigner d'après la situation		
Code de distribution à l'étranger	S21.G00.11.016	A renseigner d'après la situation		
Nature juridique de l'employeur	S21.G00.11.017			A renseigner d'après la situation

3.2.3. Bloc « Individu – S21.G00.30 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Numéro d'inscription au répertoire	S21.G00.30.001	A renseigner d'après la situation		
Nom de famille	S21.G00.30.002	A renseigner d'après la situation		
Nom d'usage	S21.G00.30.003	A renseigner d'après la situation		
Prénoms	S21.G00.30.004	A renseigner d'après la situation		
Sexe	S21.G00.30.005	A renseigner d'après la situation		
Date de naissance	S21.G00.30.006	A renseigner d'après la situation		
Lieu de naissance	S21.G00.30.007	A renseigner d'après la situation		
Numéro, extension, nature et libellé de la voie	S21.G00.30.008	A renseigner d'après la situation		
Code postal	S21.G00.30.009	A renseigner d'après la situation		
Localité	S21.G00.30.010	A renseigner d'après la situation		
Code pays	S21.G00.30.011	A renseigner d'après la situation		
Code de distribution à l'étranger	S21.G00.30.012	A renseigner d'après la situation		
Codification UE	S21.G00.30.013	A renseigner d'après la situation		
Code département de naissance	S21.G00.30.014	A renseigner d'après la situation		
Code pays de naissance	S21.G00.30.015	A renseigner d'après la situation		
Complément de la localisation de la construction	S21.G00.30.016	A renseigner d'après la situation		
Service de distribution, complément de localisation de la voie	S21.G00.30.017	A renseigner d'après la situation		

Adresse mél	S21.G00.30.018	A renseigner d'après la situation		
Matricule de l'individu dans l'entreprise	S21.G00.30.019	A renseigner d'après la situation		
Numéro technique temporaire	S21.G00.30.020	A renseigner d'après la situation		
Cumul emploi retraite	S21.G00.30.023			01 - Non 03 - Oui

3.2.4. Bloc « Changements individu – S21.G00.31 »

Les rubriques de ce bloc sont à renseigner en cas de modification d'une caractéristique de l'individu. Les modalités déclaratives relatives à ce bloc sont décrites dans la documentation disponible sous le lien suivant : <http://www.dsn-info.fr/documentation/fiche-consigne-gestion-changements.pdf>

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Date de la modification	S21.G00.31.001	A renseigner d'après la situation		
Ancien NIR	S21.G00.31.008	A renseigner d'après la situation		
Ancien Nom de famille	S21.G00.31.009	A renseigner d'après la situation		
Anciens Prénoms	S21.G00.31.010	A renseigner d'après la situation		
Ancienne Date de naissance	S21.G00.31.011	A renseigner d'après la situation		

3.2.5. Bloc « Contrat (Contrat de travail, convention, mandat) – S21.G00.40 »

Attention : il convient de définir la maille déclarative (établissement portant la DSN d'un agent donné) au niveau de l'établissement assumant la relation RH. Cette maille déclarative ne doit donc pas être à un niveau trop fin, eu égard aux impacts de cette définition sur la gestion des « contrats » en DSN pour les fonctionnaires. Pour plus de détails, se reporter au [lexique Fonction publique](#) et à la [fiche consigne n°2121](#), tous deux disponibles sur la base de connaissances DSN.

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Date de début du contrat	S21.G00.40.001	Le « contrat » en DSN correspond, pour un fonctionnaire, à son lien avec son établissement employeur (établissement qui déclare le fonctionnaire en DSN). La date de début de contrat correspond donc à la date de début de relation entre un fonctionnaire et un établissement employeur.		Idem au RAFP/CNRACL pour les fonctionnaires, date à renseigner de la date de début de contrat pour les contractuels
Statut du salarié (conventionnel)	S21.G00.40.002	09 – Agent de la fonction publique hospitalière 10 – Agent de la fonction publique territoriale	08 – agent de la fonction publique d'Etat 09 - agent de la fonction publique hospitalière 10 - agent de la fonction publique territoriale	08 – agent de la fonction publique d'Etat 09 - agent de la fonction publique hospitalière 10 - agent de la fonction publique territoriale
Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	S21.G00.40.003	99 – pas de retraite complémentaire	99 – pas de retraite complémentaire	98 - retraite complémentaire ne définissant pas de statut cadre ou non-cadre
Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	S21.G00.40.004	Table externe PCSESE		
Code complément PCS-ESE	S21.G00.40.005	Les tables sont disponibles sur le site http://www.net-entreprises.fr Pour la FPT, table NET Pour la FPH, table NEH Pour la FPE, table NNE (6 premiers caractères)		
Libellé de l'emploi	S21.G00.40.006	A renseigner d'après la situation		
Nature du contrat	S21.G00.40.007	20-Détachement d'un agent d'une Fonction publique donnant lieu à pension (ECP)	A renseigner d'après la situation Pour les élus : Cf. Fiche consigne	

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
		21-Détachement d'un agent d'une Fonction publique ne donnant pas lieu à pension (ENCP) 50- Nomination dans la fonction publique ('par arrêté, par décision, ...) Cf. Fiche consigne Déclarer un fonctionnaire détaché		Pour les élus : Cf. Fiche consigne n° 2089 Comment déclarer les modalités de contrat d'un élu local cotisant à l'IRCANTEC
Dispositif de politique publique	S21.G00.40.008			Pour les apprentis Hors fonction publique : 64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979) où 65 - Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987) Fonction publique : 81 - Contrat d'apprentissage secteur public (Loi de 1992) Pour toutes les autres situations : A renseigner d'après la situation
Numéro du contrat	S21.G00.40.009	Renseigner cette rubrique avec un identifiant unique par agent (Bloc 30) et par contrat (Bloc 40). Cf. Fiche consigne Comment alimenter les rubriques numéro de contrat		
Unité de mesure de la quotité de travail	S21.G00.40.011	10- heure		10- heure 99 – Salarié non concerné (élu)
Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié	S21.G00.40.012	Renseigner cette rubrique avec le nombre d'heure hebdomadaire du poste Cf. Fiche consigne Quotité de travail pour un agent stagiaire ou titulaire		Pour les titulaires de moins de 28 heures : renseigner cette rubrique avec le nombre d'heure hebdomadaire du poste Pour les non titulaires : renseigner cette rubrique avec

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
		de l'une des trois fonctions publiques		un nombre d'heure mensuel. Cf. Fiche consigne Quotité de travail pour un agent stagiaire ou titulaire de l'une des trois fonctions publiques
Quotité de travail du contrat	S21.G00.40.013	Renseigner cette rubrique avec le nombre d'heure hebdomadaire de l'agent		Renseigner cette rubrique avec le nombre d'heure hebdomadaire de l'agent lorsqu'il s'agit d'un titulaire, et d'un nombre d'heure mensuel lorsqu'il s'agit d'un non titulaire.
Modalité d'exercice du temps de travail	S21.G00.40.014	10- temps plein 20- temps partiel 40- [FP] CPA 2004 41- [FP] Temps partiel de droit 42- [FP] Temps partiel de droit pour enfant		
Code régime de base risque vieillesse	S21.G00.40.020	120 - retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)	200 – régime général (CNAV)	200 – régime général (CNAV) 300 – régime agricole (MSA)
Motif de recours	S21.G00.40.021			A renseigner d'après la situation
Motif d'exclusion DSN	S21.G00.40.025	Se référer au paragraphe 1.4.1.4 de la norme NEODES		
Statut d'emploi du salarié	S21.G00.40.026	01- [FP] Fonctionnaire 08- [FP] Fonctionnaire stagiaire	01- [FP] Fonctionnaire 08- [FP] Fonctionnaire stagiaire 10 - [FP] Militaire 12- [FP] Militaire de réserve	01 - [FP] Fonctionnaire 02 - [FP] Contractuel de la Fonction publique 06 - Personnel médical hospitalier 07 - Médecin sans statut hospitalier 08 - [FP] Fonctionnaire stagiaire 11 - [FP] Parcours d'accès aux carrières (Pacte)
Type de gestion de l'Assurance chômage	S21.G00.40.029			A renseigner d'après la situation

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Date d'adhésion	S21.G00.40.030			A renseigner d'après la situation
Date d'effet de la convention de gestion	S21.G00.40.032			A renseigner d'après la situation
Numéro de convention de gestion	S21.G00.40.033			A renseigner d'après la situation
Code emplois multiples	S21.G00.40.036	01- emploi unique 02- emplois multiples 03- situation non connue		
Code employeurs multiples	S21.G00.40.037	01- employeur unique 02- employeurs multiples 03- situation non connue		
Salarié à temps partiel cotisant à temps plein	S21.G00.40.044	01- pour la vieillesse régime de base Rubrique à renseigner si l'agent est en situation de surcotisation Cf. Fiche consigne Déclaration des surcotisations pour les agents de la Fonction publique affiliés à la CNRACL		
[FP] Code complément PCS-ESE pour la fonction publique d'Etat (NNE)	S21.G00.40.052	Table externe NNE (4 derniers caractères)		
[FP] Nature du poste	S21.G00.40.053	01 - [FP] Temps complet 02 - [FP] Temps non complet		
[FP] Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet	S21.G00.40.054	A renseigner que si la durée légale de l'employeur est inférieure à 35h		A renseigner que si la durée légale de l'employeur est inférieure à 35h
Taux de travail à temps partiel	S21.G00.40.055	A renseigner d'après la situation	A renseigner d'après la situation	A renseigner d'après la situation
[FP] Code catégorie de service	S21.G00.40.056	Les consignes relatives aux modalités déclaratives de cette rubrique ne sont pas encore stabilisées. Néanmoins, dans l'attente d'une consigne, nous vous invitons à renseigner l'un des codes suivants :		

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
		01 - [FP] Emploi service sédentaire 02 - [FP] Emploi service actif 03 - [FP] Emploi à plus de 800 heures annuelles dans les réseaux souterrains et les ouvrages annexes homologués 04 - [FP] Emploi dans le corps des identificateurs de la Préfecture de Police de Paris 05 - [FP] Emploi entre 400 et 529 heures annuelles dans les réseaux souterrains et les ouvrages annexes homologués 06 - [FP] Emploi entre 530 et 799 heures annuelles dans les réseaux souterrains et les ouvrages annexes homologués 07 - [FP] Emploi entre 400 et 529 heures annuelles en réseaux souterrains ou ouvrages annexes homologués et complément en service actif		
[FP] Indice brut	S21.G00.40.057	A renseigner d'après la situation		
[FP] Indice majoré	S21.G00.40.058	A renseigner d'après la situation		
[FP] Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	S21.G00.40.059	Si cette rubrique est alimentée, deux blocs « Code de cotisation - S21.G00.81.001 » devront être émis, avec les codes « 304 » et « 305 »		
[FP] Ancien employeur public	S21.G00.40.062	A renseigner d'après la situation		
[FP] Indice brut d'origine ancien salarié employeur public	S21.G00.40.063	A renseigner d'après la situation		
[FP] Indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP)	S21.G00.40.064	À renseigner si l'agent est en situation de surcotisation Cf. Fiche consigne Déclaration du traitement indiciaire et de la NBI pour un fonctionnaire		
[FP] Maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire	S21.G00.40.065	A renseigner d'après la situation		

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
[FP] Type de détachement	S21.G00.40.066	Rubrique à renseigner par l'établissement d'accueil d'un fonctionnaire détaché Cf. Fiche consigne Déclarer un fonctionnaire détaché		Cf. Fiche consigne Déclarer un fonctionnaire détaché

3.2.6. Bloc « Changements contrat – S21.G00.41 »

Les rubriques de ce bloc sont à renseigner en cas de modification d'une caractéristique du contrat. Les modalités déclaratives relatives à ce bloc sont décrites dans la documentation disponible sous le lien suivant : <http://www.dsn-info.fr/documentation/fiche-consigne-gestion-changements.pdf>

Les consignes de remplissages du bloc « Contrat - S21.G00.40 » sont applicables au bloc « Changement contrat - S21.G00.41 » . Les valeurs de ce tableau sont indicatives et ne reflètent que des changements usuels, et non pas des erreurs déclaratives.

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Date de la modification	S21.G00.41.001	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Ancien statut du salarié (conventionnel)	S21.G00.41.002	08 - agent de la fonction publique d'Etat 09 - agent de la fonction publique hospitalière 10 - agent de la fonction publique territoriale		A renseigner d'après la situation
Ancien code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	S21.G00.41.003			A renseigner d'après la situation
Ancienne Nature du contrat	S21.G00.41.004	20-Détachement d'un agent d'une Fonction publique donnant lieu à pension (ECP) 21-Détachement d'un agent d'une Fonction publique ne donnant pas lieu à pension (ENCP) 50- Nomination dans la fonction publique ('par arrêté, par décision, ...) Cf. Fiche consigne Déclarer un fonctionnaire détaché		A renseigner d'après la situation
Ancien dispositif de politique publique	S21.G00.41.005			A renseigner d'après la situation
Ancienne Unité de mesure de la quotité de travail	S21.G00.41.006	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Ancienne Quotité de travail du contrat	S21.G00.41.007	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation

Ancienne Modalité d'exercice du temps de travail	S21.G00.41.008	10- temps plein 20- temps partiel 40- CPA 2004 41- temps partiel de droit 42- temps partiel de droit pour enfant		A renseigner d'après la situation
SIRET ancien établissement d'affectation	S21.G00.41.012	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Ancien Numéro du contrat	S21.G00.41.014	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Ancien motif de recours	S21.G00.41.016			A renseigner d'après la situation
Ancien Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	S21.G00.41.019	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Ancien Code complément PCS-ESE	S21.G00.41.020	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Ancienne Date de début du contrat	S21.G00.41.021	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Ancienne Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié	S21.G00.41.022	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Ancien Salarié à temps partiel cotisant à temps plein	S21.G00.41.027	01- pour la vieillesse régime de base Rubrique à renseigner si l'agent est en situation de sur cotisation Cf. Fiche consigne Déclaration des cotisations pour les agents de la Fonction publique affiliés à la CNRACL		
Profondeur de recalcul de la paie	S21.G00.41.028	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation

[FP] Ancien Code complément PCS-ESE pour la fonction publique d'Etat (NNE)	S21.G00.41.029	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
[FP] Ancienne Nature du poste	S21.G00.41.030	01 - [FP] Temps complet 02 - [FP] Temps non complet		A renseigner d'après la situation
[FP] Ancienne Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié dans l'hypothèse d'un poste à temps complet	S21.G00.41.031	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Ancien Taux de travail à temps partiel	S21.G00.41.032	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
[FP] Ancien Code catégorie de service	S21.G00.41.033	01 - [FP] Emploi service sédentaire 02 - [FP] Emploi service actif 03 - [FP] Emploi à plus de 800 heures annuelles dans les réseaux souterrains et les ouvrages annexes homologués 04 - [FP] Emploi dans le corps des identificateurs de la Préfecture de Police de Paris 05 - [FP] Emploi entre 400 et 529 heures annuelles dans les réseaux souterrains et les ouvrages annexes homologués 06 - [FP] Emploi entre 530 et 799 heures annuelles dans les réseaux souterrains et les ouvrages annexes homologués 07 - [FP] Emploi entre 400 et 529 heures annuelles en réseaux souterrains ou ouvrages annexes homologués et complément en service		

		actif 08 - [FP] Emploi entre 530 et 799 heures annuelles en réseaux souterrains ou ouvrages annexes homologués et complément en service actif		
[FP] Ancien Indice brut	S21.G00.41.034	A renseigner d'après la situation		
[FP] Ancien Indice majoré	S21.G00.41.035	A renseigner d'après la situation		
[FP] Ancienne Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	S21.G00.41.036	A renseigner d'après la situation		
[FP] Ancien indice brut de cotisation dans un emploi supérieur (article 15)	S21.G00.41.038	A renseigner d'après la situation		
[FP] Ancien employeur public	S21.G00.41.039	A renseigner d'après la situation		
[FP] Ancien Indice brut d'origine ancien salarié employeur public	S21.G00.41.040	A renseigner d'après la situation		
[FP] Ancien indice brut d'origine sapeur-pompier professionnel (SPP)	S21.G00.41.041	A renseigner d'après la situation		
[FP] Ancien maintien du traitement d'origine d'un contractuel titulaire	S21.G00.41.042	A renseigner d'après la situation		

3.2.7. Versement individu

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Date de versement	S21.G00.50.001	A renseigner d'après la situation	A renseigner d'après la situation	A renseigner d'après la situation

Rémunération nette fiscale	S21.G00.50.002	A renseigner d'après la situation	A renseigner d'après la situation	A renseigner d'après la situation
Numéro de versement	S21.G00.50.003	A renseigner d'après la situation	A renseigner d'après la situation	A renseigner d'après la situation

3.2.8. Bloc « Rémunération – S21.G00.51 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Date de début de période de paie	S21.G00.51.001	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Date de fin de période de paie	S21.G00.51.002	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Numéro du contrat	S21.G00.51.010	Cf. Fiche consigne Comment alimenter les rubriques numéro de contrat		Cf. Fiche consigne Comment alimenter les rubriques numéro de contrat
Type	S21.G00.51.011	Il convient de déclarer obligatoirement les codes suivants : 001 - Rémunération brute non plafonnée 002 - Salaire brut soumis à contributions d'Assurance chômage 003 - Salaire rétabli – reconstitué 010 - Salaire de base Les autres codes sont à déclarer selon la situation de l'agent : 016 - [FP] Heures affectées à un travail d'aide à domicile 017 - Heures supplémentaires ou complémentaires aléatoires 018 - Heures supplémentaires structurelles		A renseigner d'après la situation
Nombre d'heures	S21.G00.51.012	Rubrique attendue pour les agents ayant effectué des heures affectées à un travail d'aide à domicile Cf. Fiche consigne Exonération de cotisations patronales pour les fonctionnaires employés comme aides à domicile		A renseigner d'après la situation
Montant	S21.G00.51.013	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation

[FP] Taux de rémunération	S21.G00.51.014	Cf. Fiche consigne Taux de rémunération de la position statutaire		
---------------------------	----------------	---	--	--

3.2.9. Bloc « Prime, gratification et indemnité – S21.G00.52 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Type	S21.G00.52.001	040 - [FP] Indemnité mensuelle de technicité 041 - [FP] Indemnité de sujétions spéciales 042 - [FP] Indemnité de risque 043 - [FP] Prime de sujétions spéciales 044 - [FP] Indemnité de sujétion spécifique		A renseigner d'après la situation
Montant	S21.G00.52.002	A renseigner d'après la situation		
Date de début de la période de rattachement	S21.G00.52.003	A renseigner d'après la situation		
Date de fin de la période de rattachement	S21.G00.52.004	A renseigner d'après la situation		
Numéro du contrat	S21.G00.52.006	Cf. Fiche consigne Comment alimenter les rubriques numéro de contrat		
Date de versement d'origine	S21.G00.52.007	A renseigner d'après la situation		

3.2.10. Bloc « Arrêt de travail – S21.G00.60 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Motif de l'arrêt	S21.G00.60.001	<p>Les consignes correspondantes aux modalités déclaratives de cette rubrique ne sont pas stabilisées à ce jour. Néanmoins nous vous invitons à renseigner l'un des codes suivants selon la nature de l'arrêt de travail :</p> <p>01 - maladie 02 - maternité 03 - paternité / accueil de l'enfant 04 - congé suite à un accident de trajet 05 - congé suite à maladie professionnelle 06 - congé suite à accident de travail ou de service 07 - femme enceinte dispensée de travail 08 - temps partiel thérapeutique 09 - adoption 10 - [FP] Congé suite à une maladie imputable au service 11 - [FP] Congé de maladie des victimes ou réformés de guerre (art 41) 12 - [FP] Congé de longue durée 13 - [FP] Congé de longue maladie</p>		Cf. Fiche Consigne Déclaration d'un arrêt de travail et arrêt de travail supra mensuel / supra mensuel prolongé
Date du dernier jour travaillé	S21.G00.60.002	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Date de fin prévisionnelle	S21.G00.60.003	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Date de la reprise	S21.G00.60.010	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Motif de la reprise	S21.G00.60.011			A renseigner d'après la situation

3.2.11. Bloc « Fin de contrat de travail – S21.G00.62 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Date de fin du contrat	S21.G00.62.001	A renseigner d'après la situation		
Motif de la rupture du contrat	S21.G00.62.002	Une seule valeur autorisée : 999 – fin de relation avec l'employeur		Pour un fonctionnaire : « 999 – fin de relation avec l'employeur ». Pour un contractuel : sélectionner la valeur relative à la nature de la rupture du contrat .
Dernier jour travaillé et payé au salaire habituel	S21.G00.62.006			A renseigner d'après la situation

3.2.12. Bloc « Autre suspension de l'exécution du contrat – S21.G00.65 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Motif de suspension	S21.G00.65.001	<p>Les consignes correspondantes aux modalités déclaratives de cette rubrique ne sont pas stabilisées à ce jour.</p> <p>Néanmoins nous vous invitons à renseigner l'un des codes suivants selon la nature de suspension :</p> <ul style="list-style-type: none"> 112 - Invalidité catégorie 1 114 - Invalidité catégorie 2 116 - Invalidité catégorie 3 200 - COP (Congés payés) 301 - Congé de Formation Professionnelle 501 - Congé divers non rémunéré 507 - Chômage intempéries 601 - Mobilité volontaire sécurisée 602 - Chômage sans rupture de contrat 603 - Détention provisoire 604 - Journée de perception de l'allocation journalière de présence parentale 605 - Congé statutaire 606 - Détachement d'un salarié IEG en France 607 - Congé de présence parentale 609 - CIF (Congé Individuel de Formation) 611 - Congé de bilan de compétences 612 - Congé de candidat parlementaire ou élu à un mandat local 615 - Congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse 617 - Congé de formation pour les salariés de moins de 25 ans 618 - Congé de formation économique, sociale et syndicale 620 - Congé de mobilité 621 - Congé de participation aux instances d'emploi ou de formation professionnelle 		<p>Cf. Fiche consigne n°212 « Quand doit-on déclarer une suspension temporaire du contrat de travail ? »</p>

		<p>626 - Congé de représentation</p> <p>627 - Congé de solidarité familiale</p> <p>628 - Congé de solidarité internationale</p> <p>630 - Congé d'enseignement ou de recherche</p> <p>632 - Congé parental d'éducation</p> <p>633 - Congé pour acquisition de la nationalité</p> <p>634 - Congé pour catastrophe naturelle</p> <p>636 - Congé pour enfant malade</p> <p>637 - Congé pour évènement familial</p> <p>638 - Congé pour validation des acquis de l'expérience</p> <p>655 - [FP] Détachement conduisant à pension (ECP)</p> <p>656 - [FP] Congé pour cessation anticipée d'activité du fait d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante</p> <p>657 - [FP] Absence concertée de travail</p> <p>658 - [FP] Congé spécial</p> <p>659 - [FP] Période d'instruction militaire ou réserve opérationnelle</p> <p>660 - [FP] Congé avec traitement période d'instruction militaire obligatoire</p> <p>661 - [FP] Congé organisations de jeunesse</p> <p>662 - [FP] Congé pour siéger auprès d'une association, d'une mutuelle, d'une instance de l'Etat ou d'une collectivité territoriale</p> <p>663 - [FP] Congé non rémunéré de 18 jours pour mandats municipaux ou départementaux ou régionaux</p> <p>664 - [FP] Congé avec traitement pour période d'activité dans la réserve de sécurité civile</p> <p>665 - [FP] Congé pour période d'activité dans la réserve sanitaire</p> <p>666 - [FP] Congé pour recherches ou conversions thématiques</p>	
--	--	--	--

		<p>667 - [FP] Congé pour raisons opérationnelles et activités privées des sapeurs-pompier professionnels</p> <p>668 - [FP] Congé pour raisons opérationnelles cotisé des sapeurs-pompier professionnels</p> <p>669 - [FP] Congé pour difficultés opérationnelles des sapeurs-pompier professionnels</p> <p>670 - [FP] Congé pour période d'activité dans la réserve civile de la police</p> <p>671 - [FP] Exclusion temporaire de fonctions</p> <p>672 - [FP] Suspension</p> <p>673 - [FP] Absences irrégulières (service non fait)</p> <p>674 - [FP] Détachement ne conduisant pas à pension (ENCP)</p> <p>675 - [FP] Disponibilité</p> <p>676 - [FP] Disponibilité pour maladie</p> <p>677 - [FP] Disponibilité pour élever enfant âgé de moins de 8 ans</p>		
Date de début de la suspension	S21.G00.65.002	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Date de fin de la suspension	S21.G00.65.003	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
[FP] Position statutaire hors position normale d'activité	S21.G00.65.004	<p>Cf. Table externe DET code de détachement dans la FP.</p> <p>Cf. Fiche consigne</p> <p>Déclarer un fonctionnaire détaché</p>		

3.2.13. Bloc « Temps partiel thérapeutique – S21.G00.66 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Date de début	S21.G00.66.001	Cf. Fiche Consigne Déclaration d'un temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique		Cf. Fiche Consigne Déclaration d'un temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique
Date de fin	S21.G00.66.002	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation
Montant	S21.G00.66.003	A renseigner d'après la situation		A renseigner d'après la situation

3.2.14. Bloc « Retraite complémentaire – S21.G00.71 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Code régime Retraite Complémentaire	S21.G00.71.002	90000		<p>IRCANTEC - Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques</p> <p>Attention : un cas particulier existe. Il est détaillé dans les fiches consignes Changement d'affiliation de caisse de retraite en cours de mois (IRCANTEC et CNRACL) (Fiche consigne n°2097) et Régularisation de cotisations IRCANTEC pour un individu désormais affilié à la CNRACL (Fiche consigne n°2098).</p>
Référence adhésion employeur	S21.G00.71.003			<p>À compléter du n° de contrat employeur IRCANTEC.</p> <p>Cf. Fiche consigne Déclaration d'un contrat IRCANTEC</p>

3.2.15. Bloc « Base assujettie – S21.G00.78 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Code de base assujettie	S21.G00.78.001	02- Assiette brute plafonnée 03- Assiette brute déplafonnée 04- Assiette de la contribution sociale généralisée 11- Base forfaitaire soumises aux cotisations sécurité sociale 48 - [FP] CNRACL – Base brute avant abattement <i>(Cette base est à renseigner d'un montant équivalent temps plein. En cas de temps partiel, l'abattement doit être opéré au prorata du taux d'activité sur l'assiette du bloc « Cotisation individuelle - S21.G00.81)</i>	49 = [FP] RAFP – assiette	28 - Base IRCANTEC cotisée 29 - Base IRCANTEC non cotisée (arrêt de travail), Cf Fiches consignes Déclarer la perte d'assiette cotisée Ircantec pour un individu dont les indemnités journalières sont subrogées & Déclarer en DSN la perte d'assiette cotisée Ircantec pour un individu dont les indemnités journalières ne sont pas subrogées
Date de début de période de rattachement	S21.G00.78.002	A renseigner d'après la situation		
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.78.003	A renseigner d'après la situation		
Montant	S21.G00.78.004	A renseigner d'après la situation		Cf. Consignes spécifiques aux praticiens hospitaliers présentes dans la description de la rubrique 78.001
Numéro du contrat	S21.G00.78.006	Cf. Fiche consigne Comment alimenter les rubriques numéro de contrat		

3.2.16. Bloc « Cotisation individuelle – S21.G00.81 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Code de cotisation	S21.G00.81.001	300 - [FP] Cotisations normales (part salariale) 301 - [FP] Cotisations normales (part patronale) 302 - [FP] Sur cotisation huit trimestres (part salariale) 303 - [FP] Validation de services (part salariale) 304 - [FP] Cotisations Nouvelle Bonification Indiciaire (part salariale) 305 - [FP] Cotisations Nouvelle Bonification Indiciaire (part patronale) 306 - [FP] Cotisations sur indemnité de feu (part salariale) 307 - [FP] Cotisations sur indemnité de feu (part patronale) 308 - [FP] Cotisation sur bonification sapeur-pompier (part salariale) 309 - [FP] Cotisation sur prime sur sujétion des aides-soignantes (part salariale) 310 - [FP] Cotisation sur prime sur sujétion des aides-soignantes (part patronale) 322 - [FP] Exonération de cotisation pour heures d'aide à domicile (part patronale) 325 - [FP] Validation de service (part patronale) 326 - [FP] Régularisation de service (part salariale) 327 - [FP] Régularisation de service (part patronale)	311 - [FP] Cotisation RAFP (part salariale) 312 - [FP] Cotisation RAFP (part patronale)	060 - Cotisation Ircantec Tranche A 061 - Cotisation Ircantec Tranche B
Montant d'assiette	S21.G00.81.003	A renseigner d'après la situation		
Montant de cotisation	S21.G00.81.004	A renseigner d'après la situation		

3.2.17. Bloc « Lieu de travail ou établissement utilisateur – S21.G00.85 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Identifiant du lieu de travail ou de l'établissement utilisateur	S21.G00.85.001	<p style="text-align: center;">Cf Fiche consigne :</p> <p style="text-align: center;">Comment identifier « l'établissement » et « l'entreprise » pour un employeur relevant de la fonction publique et cotisant à la CNRACL / RAFP / IRCANTEC</p>		

3.3. Structure « S90 – Totaux » : bloc « Total de l’envoi – S90.G00.90 »

Rubrique	ID rubrique	Paramétrage CNRACL	Paramétrage RAFP	Paramétrage IRCANTEC
Nombre total de rubriques	S21.G00.90.001	A renseigner d’après la situation		
Nombre de DSN	S21.G00.90.002	A renseigner d’après la situation		